

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES FAMILLES

I – HORAIRES DE COURS

Lundi au jeudi	8h 30 – 12h 10	13h 30 – 17h 10
Vendredi	8h 30 – 12h 10	13h 30 – 16h 10

II - PARTICIPATION FINANCIERE

L'adhésion à l'association CFA/CECOF est de 35 € / Année de formation

La participation au fonctionnement de l'association fait l'objet d'une facturation jointe.

III - FRAIS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

3 formules sont proposées : (1 périphérique = 1 entrée, 1 fromage ou 1 dessert)

Formule 1 = plat principal et sa garniture + 1 périphérique	4.80 €
Formule 2 = plat principal et sa garniture + 2 périphériques	5.15 €
Formule 3 = plat principal et sa garniture + 3 périphériques	5.50 €
Hébergement (nuitée et petit déjeuner)	9.50 €

*La Région et l'Etat accordent une aide financière aux CFA permettant au CECOF de maintenir les tarifs depuis l'année scolaire 2005/2006.
Les tarifs indiqués tiennent compte de la réduction*

NB : Il est rappelé que les repas seront **obligatoirement** pris au restaurant du self conformément au tarif ci-dessus.

L'approvisionnement de la carte

- **30 €** pour les demi-pensionnaires,
- **85 €** pour les internes,

Doit de faire **impérativement** chaque lundi matin soit :

- par chèque, à l'ordre du CECOF, à déposer dans les urnes prévues à cet effet
- soit en espèces auprès du service facturation (bâtiment mécanique).

IV – CONGES ANNUELS

Ils ne doivent pas être pris pendant les semaines de cours au CFA.

V – Transports

Une participation financière sera demandée aux apprentis qui utilisent les cars mis à disposition par le CECOF. Une facture sera adressée à chaque apprenti.

Nous demandons aux familles de respecter le choix du moyen de transport décidé en début d'année scolaire, notamment en ce qui concerne les cars mis en place par le CECOF.

La responsabilité du CFA ne pourra pas être engagée en cas de non-respect de ce choix.

Le service de cars ne sera pas assuré en période d'examens, les candidats devront se rendre au CECOF par leurs propres moyens et être présents dans l'établissement ½ heure avant le début des épreuves.

NB : **Aucun remboursement** ne sera effectué pour les apprentis qui n'utilisent pas régulièrement le transport mis à leur disposition.

VI – Internat

Les apprentis internes devront obligatoirement être en possession d'un cadenas à chiffres pour la fermeture des armoires individuelles mises à leur disposition dans chaque chambre.

Le CFA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.